

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

### RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Enfouissement des réseaux aériens rue du Wenheck - Emprunt
- 2) Enfouissement des réseaux aériens rue du Wenheck - Convention
- 3) Acquisition /Cession de terrain
- 4) Subventions aux Associations
- 5) Chantier Projet 2021
- 6) Sortie « Ados » Eté 2021
- 7) Accueil Périscolaire – Règlement et Tarifs
- 8) Servitude pour l'établissement de canalisations électriques

**MEMBRES ELUS** : vingt-trois

**EN EXERCICE** : vingt-trois

**Etaient présents, dix-sept** : MM. MEKETYN Jean, Maire - Mmes CORDIER Irène – MARTINEZ Vanessa – PIERRON Caroline – MM. ANDOLFO Ludovic – DRUT Lionel – BANOVIC Franck, Adjoints  
Mmes CORDIER Yannick – GHANEM Françoise – MEYER Hélène - RIEGER Stéphanie - ZIMMER Anne – MM. KESSLER Jean-Claude – WOLLENSCHNEIDER Roland – HESSE Freddy – MULLER Dominique – SCHECK Christian, Conseillers Municipaux

**Absents excusés, six** : Mmes FEGER Alexa - MARTIN Sarah – MULLER Elodie – MM. NYKOLYSZAK Boris – LALLOUETTE Jean-Paul – DEHLINGER Philippe

**Procurations ont été données par** : FEGER Alexa à M. ANDOLFO Ludovic – Mme MARTIN Sarah à Mme MARTINEZ Vanessa – Mme MULLER Elodie à M. MULLER Dominique – M. NYKOLYSZAK Boris à M. MEKETYN Jean – M. LALLOUETTE Jean-Paul à Mme ZIMMER Anne – M. DEHLINGER Philippe à Mme RIEGER Stéphanie

### **POINT N° 1 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU WENHECK - EMPRUNT**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 650 000,00 EUR.

La commission des Finances qui s'est réunie le 31 mai dernier a examiné les conditions proposées par les différents financeurs. Un état récapitulatif a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir discuté et délibéré, par 21 voix pour et 2 voix contre :

#### **DÉCIDE**

- de faire sienne la proposition du Crédit Agricole de Lorraine dont les principales caractéristiques sont les suivantes

Montant du contrat de prêt : **650 000,00 €**

Durée du contrat de prêt : **15 ans**

Versement des fonds : **au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date d'établissement des contrats de prêt**

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,73 %**

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **périodicité trimestrielle**

Mode d'amortissement : **échéances constantes**

Remboursement anticipé : **autorisé moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé**

Frais de dossier : **650 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole de Lorraine

### **POINT N° 2 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU WENHECK - CONVENTION**

Monsieur Lionel DRUT, Adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme rappelle à l'assemblée les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue du Wenheck dont les réseaux de télécommunication.

Il donne lecture d'un projet de convention à intervenir avec ORANGE formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération ; cet opérateur accompagne les collectivités en étant partenaire technique et financier pour les opérations de dissimulation de ses réseaux aériens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DRUT, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

**autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-dessus indiquée.

### **POINT N° 3 : ACQUISITION / CESSION DE TERRAIN.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la SCEA Au sabot Espagnol représentée par Madame FLAVENOT Sandra, qui souhaite acquérir les parcelles cadastrées section 42 n° 39, 58 et 310 d'une superficie totale de 55.16 ares situées en zone N du Plan Local d'urbanisme.

En retour, la collectivité a exprimé son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section 42 n° 299 d'une superficie de 2.04 ares appartenant à Monsieur et Madame FLAVENOT sur laquelle empiète la clôture du cimetière de Petit-Ebersviller. La commune avait déjà délibéré en ce sens le 20 juin 2012 et avait donné son accord moyennant le prix de 500 € qui tenait compte du coût des travaux qu'il faudrait engager pour déplacer la clôture du cimetière.

Les services fiscaux ont fixé la valeur vénale de ces biens à 35 € l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

- **accepte** la cession au profit de la SCEA Au Sabot Espagnol des parcelles cadastrées section 42 n° 39, 58 et 310 pour un montant de 1 930 €
- **décide l'acquisition**, considérant l'intérêt pour la collectivité de régulariser l'emprise du cimetière, d'acquérir la parcelle cadastrée section 42 n° 299 pour un montant de 500 € appartenant aux époux FLAVENOT Damien et Sandra
- **accepte** de prendre en charge 50 % des frais d'acte correspondant
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes y relatifs.

### **POINT N° 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations qui s'est réunie le 19 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Franck BANOVIC, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, décide par 21 voix pour et 2 voix contre, d'accorder aux associations communales les subventions suivantes :

- A.S.L. 650 € + 150 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	800.00 €
- A.S.C.P.E.	500.00 €
- Macheren Sans Frontières	500.00 €
- U.N.I.A.T.	120.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Petit-Ebersviller	400.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Macheren	400.00 €
- Association de l'Ecole Maternelle	400.00 €
- E.S.M.P.E.	8 350.00 €
- Le Mölkky 300 + 150 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	450.00 €
- USEP 250 + 150 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	400.00 €
- L'Ame Ados	100.00 €

ainsi que 100 € au Secours Populaire Français, à la Croix Rouge, à la Conférence Saint-Vincent de Paul, au Restos du Coeur et au Centre de Ressources de Saint-Avold – 22 rue du Ruisseau à Valmont (anciennement association EOLE).

#### **POINT N° 5 : CHANTIER PROJET 2021**

Monsieur Franck BANOVIC, Adjoint en charge de l'animation, propose à l'assemblée de reconduire l'opération "Chantier Projet" du 23 au 27 août 2021. L'activité sera réservée aux jeunes de 16 à 18 ans (16 ans révolus à la date d'ouverture du chantier), le nombre de participants sera limité aux 10 premiers inscrits ; la parité filles / garçons sera recherchée.

En contrepartie de leur investissement, les participants bénéficieront d'une bourse de 300 €, qui devra être versée avant leur 19<sup>ème</sup> anniversaire, à valoir sur la formation au permis de conduire ou au B.A.F.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

- **autorise** l'organisation de cette activité ;
- **décide** la prise en charge des dépenses y afférentes ;

#### **POINT N° 6 : SORTIE "ADOS" ETE 2021**

Monsieur Franck BANOVIC, Adjoint en charge de l'animation, informe l'assemblée de la programmation d'une sortie organisée pour les "ados" de 12 à 17 ans, du 17 au 20 août 2021 au Futuroscope.

Il propose à l'assemblée d'autoriser l'organisation de cette activité à la condition qu'un minimum de 20 participants y soient inscrits. Le nombre est toutefois limité à 30 participants ; si ce nombre est dépassé, priorité sera donnée aux habitants de la Commune dans l'ordre d'inscription.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Participants de la commune : 250 €

Participants hors commune : 270 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. BANOVIC, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

- **autorise** l'organisation de cette activité ;
- **décide** la prise en charge des dépenses y afférentes ;
- **fixe** le tarif comme ci-dessus proposé.

#### **POINT N° 7 : ACCUEIL PERISCOLAIRE - REGLEMENT ET TARIFS**

Madame PIERRON Caroline, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations fixant les tarifs de l'accueil périscolaire.

Compte tenu de l'évolution du coût de fonctionnement du service, elle propose à l'assemblée de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs suivants :

Tranche (*)	Accueil du matin	Accueil du Soir	Accueil pause méridienne	Accueil Pause méridienne (tarifs spécifiques Soumis à PAI)
A	0.80	2.00	5.60	4.10
B	0.90	2.15	5.80	4.20
C	1.00	2.30	6.00	4.30

(\*) Tranche A : QF inférieur à 7950 € / Tranche B : QF compris entre 7950 et 12 720 € / Tranche C : QF supérieur à 12 720 €

Elle propose également, compte tenu de l'évolution du nombre de bénéficiaires au service de la restauration scolaire dont la capacité est limitée à 50, de fixer, si besoin, des priorités d'inscription qui seront respectivement les suivantes :

- 1) Inscription des Réguliers
- 2) Ordre d'inscription et de paiement

Les inscriptions à l'année seront dorénavant possibles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PIERRON, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

- fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le tarif des différents accueils périscolaires comme ci-dessus proposé.

- valide les modifications apportées au règlement intérieur.

#### **POINT N° 8 : SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT DE CANALISATIONS ELECTRIQUES**

Monsieur Lionel DRUT, Adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme, informe l'assemblée de la demande formulée par ENEDIS en vue d'obtenir une servitude pour l'implantation d'un coffret réseau ainsi que 6 câbles Basse Tension souterrains sur 132.2 mètres sur les parcelles cadastrées section 46 n° 83 (impasse d'Ars) et n° 82 (rue de Pange).

S'agissant du domaine public communal, il donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la Commune ayant pour objet de définir notamment les conditions de réalisation, de gestion et de dédommagement relatives à cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Lionel DRUT, après en avoir discuté et délibéré, **à l'unanimité**

**autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes ci-dessus indiquée.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,  
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 20

MACHEREN, le 7 juin 2021

Le Maire

J. MEKETYN